

FAQ - Migrer de SWITCHdrive à OneDrive

Page en construction

Pourquoi l'UNIL abandonne-t-elle SWITCHdrive au profit de OneDrive ?

L'université dispose déjà d'un contrat avec Microsoft. Celui-ci permet à la communauté UNIL d'utiliser Teams, la suite Microsoft 365 ou encore Outlook. Il s'avère que ce contrat octroie également le droit d'utiliser OneDrive. En plus d'offrir les mêmes fonctionnalités que SWITCHdrive, OneDrive permet une collaboration plus simple lors de l'utilisation des outils de Microsoft comme Word ou Teams.

L'utilisation de SWITCHdrive est également en perte de vitesse. La tendance des 12 derniers mois nous indique -10% d'utilisation alors que dans le même temps on dénombre 25% d'utilisateurs et utilisatrices de OneDrive en plus. Finalement, disposer de deux services de synchronisation de données peut créer des difficultés de collaboration au sein de la communauté UNIL.

Microsoft est bien une société basée aux États-Unis, non ? Je croyais que les données liées à l'UNIL devaient rester en Suisse.

Microsoft est bien une société américaine cependant les données que vous déposez sur OneDrive à l'UNIL sont stockées sur des serveurs basés en Suisse (un à Genève et un autre à Zürich de manière à ce que le stockage soit redondant). Ces données sont par ailleurs chiffrées et sauvegardées, ce qui n'est pas le cas sur SWITCHdrive. Pour plus d'informations, vous trouverez ci-dessous un comparatif OneDrive/SWITCHdrive en termes d'utilisation des données.

	SWITCHdrive	OneDrive
Capacité par user	100 Go	100 Go étu / 1 To PAT
Capacité collaborative	Projects folders (sur demande, 100 Go - 1To)	1 To par équipe Teams (autonomie)
Lieu de stockage	Suisse	Suisse
Informatique en nuage	Oui	Oui
Chiffrement	Non	Avec une clé UNIL
Sauvegarde	Non	Oui

	SWITCHdrive	OneDrive
Stockage longue durée (recherche, archives...)	Non	Non

La société Microsoft peut-elle accéder à mes données ?

Microsoft dispose d'une *masterkey* qui permet de déchiffrer les données. Cependant le contrat que l'UNIL a avec eux stipule expressément que tout accès humain aux données UNIL doit être consigné dans un journal des accès, et que cet accès doit être demandé via le for juridique suisse.

J'ai un dossier SWITCHdrive partagé avec des personnes externes à l'UNIL, que se passera-t-il ?

Dès le 30 juin 2024, vous ne pourrez plus utiliser SWITCHdrive. C'est pourquoi nous vous recommandons dans notre [documentation sur la migration](#) d'identifier les dossiers partagés en premier lieu.

Si vous êtes l'administratrice ou l'administrateur d'un dossier partagé, alors vous devrez migrer ce dernier vers OneDrive ou une autre solution de stockage de données et réattribuer les droits d'accès à vos collègues externes.

Les dossiers partagés **administrés par des collègues externes à l'UNIL** (p. ex. par des collègues de l'Université de Genève) ne seront plus accessibles par vous. Dès lors, le partage doit être recréé par un de ces collègues via un lien public.

J'ai un doute sur la nature de mes données de recherches (sensibles ou non) et le service que je dois utiliser pour les stocker, qui puis-je contacter pour me renseigner ?

Concernant les données de recherche en particulier, vous pouvez obtenir plus de renseignement en vous adressant au [Spécialiste données de recherche \(Data Steward\)](#) ou à [l'ingénieure ou l'ingénieur recherche de votre faculté](#).

Révision #5

Créé 17 juillet 2023 08:32:37 par François Bavaud

Mis à jour 4 juillet 2024 06:37:08 par Alice Bovey